La démarche Natura 2000 sur le mont Ventoux

par Jacques GOURC

La démarche Natura 2000 est révélatrice des enjeux actuels. où la société, désormais urbaine, porte un nouveau regard sur ses espaces naturels. De nouvelles attentes quant aux forêts et espaces naturels se sont révélées et l'évolution des politiques de protection de la nature ont permis de s'y adapter : on protège les milieux et les espèces à travers leurs habitats, sans oublier d'y associer les composantes socio-économiques. Ainsi, la directive Habitat doit aboutir à des protections, mais surtout à une démarche contractuelle.

Objectifs de la directive Habitats

Le but de la directive Habitats (directive européenne de 1992) est de favoriser la biodiversité par le maintien, voire la restauration des habitats naturels, ainsi que des habitats d'espèces de la faune et de la flore sauvage, dans un bon état de conservation.

Il faut noter, à travers cette démarche, l'évolution des politiques de protection de la nature :

- on protège les milieux remarquables et les espèces, mais surtout au travers de leurs habitats (niche, chasse, reproduction...) ;
- les aspects socio-économiques sont inclus dans cette démarche : notion de développement durable.

Cette directive doit aboutir à des protections, mais surtout à une démarche contractuelle.

L'aboutissement de la directive est la mise en place du Réseau Natura 2000, qui devra contenir sous forme de milieux représentatifs, l'ensemble de la biodiversité de l'Union européenne.

Une démarche en deux étapes menée par l'ONF de Vaucluse, opérateur en charge du dossier

Première étape, entamée en 1998

- 1. Inventaire et analyse du milieu naturel du site (surface de $3100\ ha$, allant de $1000\ a$ $1909\ m$ d'alt.) :
- principaux habitats inscrits à la directive : pelouse à Brome, éboulis sommitaux, hêtraie sèche, landes à Genêt de Villars, pinède naturelle de Pin à crochets, matorral à Genévrier ;
- principales espèces inscrites à la directive : Ancolie de Bertoloni, Vipère d'Orsini, Rosalie des Alpes, treize espèces de Chauves-souris...

- 2. Inventaire des pratiques humaines et analyse des problématiques.
- 3. Concertation locale (communes, éleveurs, chasseurs et représentants, naturalistes, forestiers, association de randonneurs etc.) : six réunions et deux tournées terrain pour le Ventoux.
- 4. Définition des objectifs de gestion par entité spatiale.
- 5. Validation par le comité de pilotage en 2000 et par la DIREN (CSRPN) en 2001.

Deuxième étape, en cours de validation

Description détaillée des travaux et des études nécessaires pour atteindre les objectifs fixés précédemment, grâce à une nouvelle concertation locale identique à la première (cinq réunions).

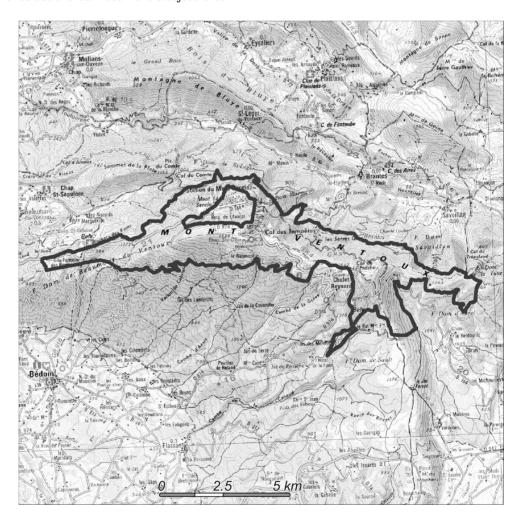
Et ensuite...

L'animateur du site Natura 2000 met en œuvre les actions du Document d'objectifs et l'Etat engage la démarche contractuelle avec l'ensemble des partenaires et usagers.

Actions déjà engagées ou proposées

- Création d'une réserve biologique domaniale intégrale en versant nord (600 ha).
- Clauses techniques particulières pour préserver le patrimoine naturel lors des coupes forestières.
- Ouverture de nouvelles zones de pâturage et aménagements (réouverture des milieux et équipements pastoraux).
- Inventaire et suivi de plantes rares, des grands ongulés (chamois, mouflons), des reptiles et amphibiens (dont la Vipère d'Orsini).
- Suivi de la fréquentation au sommet du Ventoux ; communication grand public (topoguide, expositions).
- Création d'une base de données photographiques ?

J.G.



CS 80411 13097 Aix-en-Provence Cedex 02 Tél.: 04 42 17 57 00 Mél: jacques.gourc@onf.fr

Jacques GOURC

Office national

Méditerranée

Direction territoriale

des forêts

Carte 1:
Site d'importance
communautaire
Ventoux FR9301580
Source DIREN PACA
© IGN scan25, 100, 250